

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 29/06/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039

59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E22000078 / 59

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
Pévèle Carembault
Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 PONT-A-MARCQ

Dossier n° : E22000078 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet(s) : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle-Carembault.
Territoire(s) concerné(s) : Commune de Bourghelles.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gérard LALOT, conseiller technique expert, demeurant 42, rue du Capitaine Ferber, LILLE (59000) (portable : 06.18.57.98.69) **en qualité de commissaire enquêteur** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

28/06/2022

N° E22000078 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu, enregistrée le 23/06/2022, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Bourghelles.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard LALOT, conseiller technique expert, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault et à Monsieur Gérard LALOT.

Fait à Lille, le 28/06/2022

Le Président,

Christophe HERVOUET

